

FLASH INFO

FLASH INFO

NEGOCIATIONS SALARIALES 2009

Après 2 réunions de négociations, la Direction Générale et 6 syndicats sur 8, dont la CFE-CGC, ont signé l'A.E. 2009.1 relatif aux mesures salariales 2009

- + 1.3 % d'augmentation de la valeur du point au 01/01/2009,
- + 1 point d'indice pour les échelles 6 à 9A au 01/07/2009,
- +2.5% d'évolution du panier = 1 point + 0,31 €,
- +1.5% d'évolution des parts fixes complémentaires de la prime d'éloignement,
- 1.4% de GVT, dont 0,4 % d'ancienneté pour tous et 1% lié au mérite,
- + 0.7 mois (*) de salaire mensuel brut base 01/2009 = prime exceptionnelle d'intéressement, plafonnée à 1.500 € brut, avec option de versement direct ou choix d'être placée avec les règles d'abondement en vigueur (Sicavas, PEG, PEE),
- 2.500 € maximum (*) = possibilité d'obtenir un prêt de l'entreprise pour ceux qui placent leur intéressement sur la Sicavas, au taux de 4% remboursable sur 5 ans,
- (*) plus de détail sur toutes ces mesures dans l'accord d'entreprise 2009.1,

Position CFE-CGC :

Sur ces bases de propositions, la CFE-CGC avait annoncé qu'elle signerait cet A.E. sans réserve. Cinq autres O.S. ont également signé l'A.E. 2009.1. Toutes ces mesures sont à comparer à l'indice des prix 2008 hors tabac qui est de 1%.

Il est également rappelé que tout agent pourra au printemps 2009 retirer tout ou partie de l'intéressement 2008, de l'intéressement exceptionnel 2008 et de la participation 2008, ce qui représente presque 3 mois de salaire. Libre à chacun d'améliorer son pouvoir d'achat ou d'investir (Sicavas ou autre) avec abondement.

Le Délégué Syndical Central
B. AVERSENQ



Tel : 06.76.85.69.00

CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT C.G.C